

22 OCTOBRE 2020

SANTÉ AU TRAVAIL – COVID-19

# PATRONS : COMMENT VOUS SENTEZ-VOUS ?



Les patrons sont les grands oubliés de notre système de santé au travail. Alors qu'ils sont au cœur de la « machine », l'Etat leur demande de prendre soin de leurs salariés, sans s'occuper d'eux... Cette situation est profondément illogique, injuste et contre-productive.



estime le président de l'AIPALS, Pierre-François Canet, lui-même dirigeant de sa propre entreprise (Les Petites Affiches).

\*Créé en 1959, l'AIPALS est un service inter-entreprise de santé au travail qui accompagne chaque jour 3 600 entreprises sur la Métropole de Montpellier et les communes avoisinantes, ce qui représente le suivi de 40 000 salariés.

Le service de santé au travail du Grand Montpellier, l'AIPALS\*, lance un questionnaire auprès des dirigeants des entreprises adhérentes.

Objectif : mieux les connaître pour ensuite leur proposer un suivi au même titre que leurs travailleurs, alors que la loi les exclut pour l'heure de tout dispositif de prévention.

Tout part d'une première conviction : la santé du dirigeant est le premier capital d'une entreprise. Si le patron est obligé de s'arrêter pendant plusieurs mois parce qu'il « craque », c'est l'avenir même de sa société qui est menacé.

La deuxième conviction est qu'un chef d'entreprise qui se préoccupe de sa santé sera encore plus attentif à celle de ses salariés.

C'est pourquoi l'AIPALS vient d'envoyer à ses **3 600 entreprises adhérentes** le questionnaire «**Mon entreprise, ma santé**».

Les chefs d'entreprises ont jusqu'au **9 novembre** pour répondre aux **120 questions** posées (durée estimée 15 mn) qui touchent aussi bien l'impact du Covid-19 sur leur état de santé, que leur niveau de stress et de fatigue, leur hygiène de vie et leurs besoins d'accompagnement.

Après analyse de ce questionnaire, l'AIPALS annonce que son service envisage d'étendre ses prestations de prévention à l'ensemble des dirigeants en leur proposant un réel suivi médical au travail.

Il ne s'agira bien plus que d'un dispositif d'urgence individuel lié à la crise du Covid-19.

« *Il s'agit d'enclencher une véritable démarche de prévention pour le dirigeant et son entreprise sur le long terme* », insiste le président de l'AIPALS.

Les chefs d'entreprises auront ainsi accès à l'ensemble des services proposés par l'AIPALS, au même titre que leurs salariés :

- **visite médicale santé-travail**
- **accès aux spécialistes de l'équipe technique** : assistante sociale, psychologue, ergonomiste, infirmière santé travail, etc
- **un temps d'échange** sur les risques professionnels présents dans leur entreprise
- **participation aux ateliers prévention** (échange de bonnes pratiques), dont certains dédiés aux chefs d'entreprises
- **webinaires**
- **campagnes de prévention** au sein de l'entreprise.

## Contact PRESSE

Frédéric BONNET, Directeur adjoint de l'AIPALS  
f.bonnet@aipals.com - 07 77 30 33 44